



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prise en charge

Question écrite n° 8748

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la problématique de la prise en charge des consultations de diététiciens pour les malades atteints de maladie de Crohn ou de recto-colite hémorragique (maladies inflammatoires chroniques de l'intestin MICI) et plus particulièrement pour les patients du département de la Lozère. Il appert que la fréquence et l'importance des traitements pour les personnes atteintes de MICI imposent des déplacements réguliers et coûteux hors du département. Les frais inhérents à ces déplacements ne sont pas à ce jour pris en charge. Il lui demande bien vouloir lui préciser sa position sur cette situation et lui indiquer ses intentions en la matière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8748

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 octobre 2012](#), page 6017